

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 04 septembre 2018

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 04 septembre 2018 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1  
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2  
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3  
Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4  
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5  
Madame Audrey Roy, conseillère au siège n° 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 03 juillet 2018.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2018.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
  - 6.1 factures de juillet au montant de 80 143.96 \$
  - 6.2 factures d'août au montant de 40 412.09 \$
  - 6.3 chèques émis en juillet au montant de 144 653.14 \$
  - 6.4 chèques émis en août au montant de 378 568.87 \$
7. Changement de contractuel.
8. Caractérisation milieux humides et hydriques.
9. Attestation travaux rang 2.
10. Dérogation mineure.
11. Soumission sur invitation - station de station de pompage.
12. Refinancement règlement d'emprunt.
13. Barrière à l'entrée du rang 4.
14. Programme d'aide à la voirie locale- entretien des routes locales.
15. Programme d'aide à la voirie locale- Amélioration des routes.
16. Réforme cadastrale régularisation- terrains redressement rivière Mistook.
17. Avis de motion et dépôt de projet de règlement no 364-18.
18. Avis de motion et dépôt de projet de règlement no 365-18.
19. Rapport M.R.C.
20. Rapport des comités.
21. Varia :  

---

---
22. Période de questions.
23. Prochaine assemblée lundi le 01 octobre 2018.
24. Levée de l'assemblée.

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

114-18

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale, monsieur le maire demande son adoption;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale

De laisser l'item « Varia » ouvert

**ADOPTÉE**

115-18

**EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 04 JUILLET 2017**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 03 juillet 2018;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 03 juillet 2018

**ADOPTÉE**

116-18

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

Que le procès-verbal du 03 juillet 2018 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

#### **CORRESPONDANCE :**

- Aucune aide financière pour la journée internationale des aînés du Saguenay Lac-Saint-Jean
- Aucune aide financière pour le souper-bénéfice de la société d'histoire du Lac-Saint-Jean
- Lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informant que le projet d'agrandissement du centre des loisirs a été retenu. Une aide financière au montant de 439 320.19\$ nous est accordée.

117-18

#### **LIMITE DE VITESSE RUE PRINCIPALE - DEMANDES MTQ**

Considérant les demandes de citoyens concernant la vitesse excessive à l'entrée sud du périmètre urbain de la municipalité et sur la rue Principale, entre la sablière et le chemin des Vacanciers ;

Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il serait approprié de voir à modifier la limite de vitesse de ces deux secteurs pour assurer la sécurité des enfants, des piétons ainsi que des cyclistes qui partagent cette route ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque demande au Ministère des Transports du Québec de voir à la possibilité de réduire la limite de vitesse à l'entrée du périmètre urbain à 50 km/h à partir du Rang 9 au lieu de l'intersection de la Route Lamarche et de la rue Principale.

Le Conseil municipal demande également au Ministère de voir la possibilité de réduire la limite de vitesse à 70 km/h à la sortie nord du périmètre urbain jusqu'au chemin des Vacanciers au lieu que jusqu'au 3105, rue Principale.

#### **ADOPTÉE**

118-18

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 AOÛT 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 juillet 2018 au montant de 80 143.96\$

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 août 2018 au montant de 40 412.09\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 juillet 2018 au montant de 144 653.14\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 août 2018 au montant de 378 568.87 \$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 80 143.96\$ et 40 412.09\$

#### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution no 118-18.

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

119-18

#### **MANDAT ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, CHANGEMENT CONTRACTUEL**

Considérant que la firme d'ingénieurs-conseils Cégertec avait reçu le mandat de préparer l'étude préliminaire de l'assainissement des eaux usées de la municipalité ;

Considérant que la firme Cégertec a fusionné avec Stantec au cours de la dernière année ;

Considérant que l'étude préliminaire n'était pas terminée et que la nouvelle entité désirait poursuivre l'étude préliminaire aux mêmes conditions ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque accepte de poursuivre le mandat avec la nouvelle firme d'ingénieurs-conseils Stantec pour compléter le mandat de l'étude préliminaire d'assainissement des eaux usées étant donné la fusion avec Cégertec et que dorénavant les factures seront au nom de Stantec.

#### **ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

120-18

#### **CARACTÉRISATION MILIEUX HUMIDES ET HYBRIQUES TERRAINS ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES**

Considérant la nouvelle loi sur les milieux humides et hydriques en vigueur depuis 16 juin 2017 ;

Considérant la cartographie déposée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est identifiant les milieux humides sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que plusieurs terrains municipaux ont été identifiés comme étant des milieux humides, dont une bonne partie de la zone industrielle et une partie de la zone commerciale à l'entrée de la municipalité ;

Considérant que pour développer et vendre lesdits terrains de ces deux secteurs, une caractérisation des terrains par des biologistes devient essentielle pour valider la présence ou non de milieux humides ;

Considérant l'offre de service d'Environnement CA en date du 4 juin 2018 qui permettrait d'identifier lesdits milieux humides et hydriques ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque mandate Environnement CA pour cartographier les milieux humides et hydriques présents ou non dans le secteur de la zone industrielle et de la zone commerciale à l'entrée de la municipalité pour un montant de 1 475.00 \$ + taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 610 410 et certificat de crédit no 08-18.

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

121-18

**ATTESTATION DE FIN TRAVAUX PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL PROJET : NO AIRRL-2017-424**

Considérant que les travaux de réfection d'une partie du Rang 2 ont été exécutés ;

Considérant qu'une aide financière maximale de 125 470.00\$ a été accordée par le gouvernement du Québec et que le remboursement sera effectué sur une période de 10 ans ;

Considérant que les travaux ont été réalisés sous la supervision du service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et qu'une attestation de conformité a été émise ;

Considérant que les travaux ont été exécutés en conformité avec les plans et devis soumis en appel d'offres ;

En conséquence.

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque atteste la fin des travaux de réfection du Rang 2 et que la facture au montant de 267 459.75 \$ taxes incluses a été payée.

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

122-18

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER 3460, 3<sup>e</sup> AVENUE**

Considérant que madame Suzie Coudé désire vendre sa propriété sise au 3460, 3e Avenue ;

Considérant qu'un certificat de localisation a été préparé par un arpenteur-géomètre et qu'un cours d'eau réglementé longe le terrain du côté ouest ;

Considérant que lors de la construction de la résidence en 1988, ce cours d'eau réglementé était considéré comme étant un fossé agricole ;

Considérant qu'en 1964, aucun cours d'eau n'était présent dans ce secteur et c'est le MAPAQ avec la municipalité qui a aménagé ce fossé de drainage agricole et ce fossé a été verbalisé par règlement afin d'obtenir des subventions de creusage ;

Considérant que depuis quelques années, les fossés réglementés sont maintenant considérés par la Loi comme étant des cours d'eau et que des bandes riveraines doivent être appliquées ;

Considérant que l'implantation des bâtiments aurait pu faire l'objet de droits acquit, mais pour s'assurer de la conformité plus rapidement, une demande de dérogation mineure est demandée pour rendre l'implantation conforme ;

Considérant que sa résidence est implantée à environ 5.75 mètres du cours d'eau ainsi qu'un spa et patio dérogeant aux articles 3.7 et 10.14.1 du règlement de zonage n° 300.07 de la municipalité de Labrecque ;

Considérant que la demande a été étudiée par le Comité Consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Considérant que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux à la propriétaire ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque accepte la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Suzie Coudé afin de permettre que sa résidence soit située à 5.5 mètres du cours d'eau ainsi que le spa et le patio à 5 mètres du cours d'eau.

Il est noté qu'étant donné la situation particulière de ce dossier, aucuns frais reliés à la demande de dérogation ne seront chargés au demandeur.

Coût de la demande = 0.00 \$

#### **ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

123-18

#### **SOUSSION SUR INVITATION STATION DE POMPAGE**

Considérant qu'il faut demander des soumissions sur invitation pour des travaux à la station de pompage;

Considérant que ces travaux consistent au raccordement des puits auxiliaires de la station de pompage;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'aller en appel d'offre sur invitation pour des travaux à la station de pompage qui consistent aux raccordements des puits auxiliaires.

#### **ADOPTÉE SÉANCE TENANTE.**

124-18

**REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 55 300\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 10 OCTOBRE 2018**

Considérant qu'un montant de 55 300\$ relatif à un emprunt échéant le 10 octobre 2018;

Considérant que le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000\$;

Considérant qu'un refinancement inférieur à 100 000\$ la municipalité peut transiger directement avec notre institution financière soit la caisse populaire d'Alma;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque fasse un emprunt de 55 300\$ à la caisse populaire d'Alma pour un refinancement qui est échu le 10 octobre 2018;

Que cet emprunt sera d'une durée de 5 ans

Que monsieur le maire Éric Simard et Madame Suzanne Couture secrétaire-trésorière directrice générale soient et sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

125-18

**BARRIÈRE À L'ENTRÉE DU RANG 4**

Considérant que le conseil municipal avait autorisé la pose d'une barrière par monsieur Ghislain Savard au début du Rang 4 afin d'empêcher la circulation de véhicules hors route et autres afin de protéger les terres en cultures de ce secteur (voir résolution 119-17);

Considérant que si la pose de cette barrière devenait problématique, la municipalité pouvait faire enlever celle-ci;

Considérant que dans la période de récolte du bleuet, beaucoup d'employés et de transporteurs passent par ce chemin pour se rendre à la Coopérative bleuetière de Labrecque;

Considérant que la fermeture de cette période cause beaucoup de désagréments pour les utilisateurs de ce chemin;

Considérant que quelques citoyens avaient également signalé à la municipalité leur mécontentement de la fermeture de ce chemin;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Le conseil municipal exige que la barrière soit enlevée complètement afin de faciliter la circulation par ce chemin.

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

126-18

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VOIRIE LOCALE ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

Considérant que la municipalité a reçu une lettre de la ministre Véronique Tremblay nous confirmant une aide financière pour l'entretien des routes locales un montant de 137 005\$ pour l'année 2018 dans le cadre du programme d'aide financière voirie locale;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque accepte l'aide financière au montant de 137 005\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien des routes locales.

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

127-18

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Considérant que la municipalité de Labrecque a reçu une confirmation d'une subvention de 12 000\$ de Monsieur Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean Est dans le cadre d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant les dispositions de l'article deux (2) de la loi sur les travaux municipaux;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration de la chaussée, creusage de fossé et de réfection de ponceaux soit dans le chemin de la Grande Ligne, Rang 2, Rang 7 Est et Ouest, Rang 9 Ouest, Côte des Blanchettes et Chemin du Lac Louvier et rang 3

Lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention

Que les travaux seront faits par un entrepreneur

Que lesdits travaux seront faits par un entrepreneur



Que lesdits travaux soient exécutés et que ceux-ci soient financés à même la subvention mentionnée dans le préambule de la présente résolution et au besoin les fonds généraux non autrement appropriés.

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

128-18

**RÉFORME CADASTRALE RÉGULARISATION TERRAINS REDRESSEMENT RIVIÈRE MISTOOK**

Considérant que la Rivière Mistook est une limite de propriété;

Considérant que la Rivière Mistook a été redressée vers les années 1960;

Considérant que ledit redressement a créé de part et d'autre dudit ruisseau des propriétés appartenant en titre à la municipalité de Labrecque et à Monsieur Réal Lemieux;

Considérant qu'aucun contrat n'est intervenu entre la municipalité de Labrecque et monsieur Réal Lemieux pour corriger cette situation;

Considérant que la municipalité de Labrecque a occupé la partie de terrain située au nord de la rivière Mistook actuelle et étant restée propriété de monsieur Réal Lemieux depuis au-delà de 30 ans;

Considérant que monsieur Réal Lemieux a occupé la partie de terrain située au sud de la rivière Mistook actuelle et étant restée propriété de la municipalité de Labrecque et en a fait une plantation à cet endroit depuis au-delà de 30 ans;

Considérant que la municipalité de Labrecque désire que la limite de sa propriété soit la Rivière Mistook, telle qu'on la retrouve actuellement;

Considérant que monsieur Réal Lemieux désire que la limite de sa propriété soit la Rivière Mistook, telle qu'on la retrouve actuellement;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque renonce à tous droits de propriété au sud de la Rivière Mistook actuelle et que monsieur Réal Lemieux renonce à tous droits au nord de la Rivière Mistook actuelle

Que le consortium Girard Tremblay Caouette Thériault inc. Soit autorisé à utiliser le bord de la rivière Mistook actuel comme limite de propriété et en tienne compte lors de la rénovation cadastrale.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION**

De la présentation d'un règlement ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogation du règlement no 331-12.

Je soussigné, Audrey Roy, donne avis de motion par la présente, que je soumettrai à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et l'abrogation du règlement no 331-12.

A cette même séance, le projet de règlement a été déposé.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Audrey Roy.

Et j'ai signé à Labrecque  
Ce 04 septembre 2018

---

**Audrey Roy, conseillère**

#### **AVIS DE MOTION**

De la présentation d'un règlement ayant pour objet l'implantation de compteurs d'eau non résidentiels.

Je soussigné, Colombe Privé donne avis de motion par la présente, que je soumettrai à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet l'implantation de compteurs d'eau non résidentiels.

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Colombe Privé

Et j'ai signé à Labrecque  
Ce 04 septembre 2018

---

**Colombe Privé, conseillère**

**ADOPTÉE**

#### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attitrés

**VARIA :**

129-18

**MODIFICATION SOUMISSION PUISATIER NORDIC**

Considérant la résolution no 96-18 qui octroyait un contrat à la compagnie Puisatier Nordic pour des travaux à la station de pompage au montant de 6 895 \$ plus taxes;

Considérant qu'il a fallu changer une partie du tubage d'acier et de refaire des tests de pression et de débit pour vérifier là l'étanchéité qui n'était pas prévue dans la soumission;

Considérant que la facture est au montant de 8 057\$ plus taxes;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal autorise le paiement à la Compagnie Puisatiers Nordic pour un montant de 8 057\$ plus taxes.

Attendu que cette dépense sera payée avec le programme T.E.C.Q.

**ADOPTÉE**

130-18

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire Éric Simard répond aux questions de l'assistance

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour.

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'assemblée soit et est levé à 20h05

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Éric Simard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Couture  
Secrétaire-trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

\_\_\_\_\_  
Éric Simard  
Maire